



Peintures Anticorrosion, Industrie et Bâtiment
Résines de Sol
Pâtes Pigmentaires
Revêtements alimentaires et ACS



BASE A TEXTURER

PRODUITS SPECIAUX



DEFINITION

- Dispersion d'agent de texture dans un milieu solvant compatible avec un grand nombre de peintures industrielles et bâtiment.

UTILISATIONS

- Modification d'aspect décoratif des peintures industrielles et peintures bâtiment courantes :
 - Glycérophthaliques
 - Polyuréthanes
 - Epoxydiques
 - Cellulosiques
 - Liants à séchage physique...

PRINCIPALES PROPRIETES

- Riche en agent de texture
- Très faible modification de viscosité des peintures, même à fort taux d'introduction.
- Très légères modifications des caractéristiques mécaniques des feuillets de peintures.
- Ne modifie pas la tenue à la lumière des peintures.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (à 20°C)

Densité 0.95 ± 0.05

Extrait sec **Poids** : 68% ± 2 – **Volume** : 64%

Conditionnement 1litre – 3.5litres

Stockage Maximum 12 mois en emballage d'origine non ouvert et à une température ambiante comprise entre 5 et 35°C

MISE EN ŒUVRE

- Consignes d'utilisation* Bien mélanger avant utilisation.
Introduire la base à texturer dans la peinture, bien disperser pour obtenir une répartition homogène de l'agent de texture.
Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
Précautions pour une utilisation fractionnée dans le temps de la base à texturer :
- Après utilisation partielle de la base à texturer, racler les parois intérieures du seau au-dessus de la surface du liquide afin d'éviter la présence de produit sur les parois.
 - Lors d'une utilisation ultérieure, le produit sec collé aux parois pourrait tomber en poudre sèche dans le liquide; ces poudres agglomérées pourraient générer des grains sur le film de peinture.
 - Dans le cas où ces poudres sèches tomberaient dans le liquide, seule une forte agitation mécanique de la base à texturer est susceptible de disperser les grains.

Une utilisation à 10% donne en règle générale un effet texturé satisfaisant.
Ne pas dépasser les 20%.

CARACTERISTIQUES REGLEMENTAIRES

- COV (pour la réf. 20058)* 303 g/litre.
Hygiène et Sécurité Etiquetage conforme aux directives européennes en vigueur
Consulter la fiche de données de sécurité correspondante

RESTRICTION D'UTILISATION

- **Attention : ne pas utiliser pour texturer les peintures en phase aqueuse.**
- **La température maximum d'utilisation des peintures texturées est de 110°C.**

Fait le 03/12/2019. Annule les versions précédentes.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'applications. Elles sont données avec objectivité et n'impliquent aucune garantie de notre part. En raison des évolutions techniques et de nos acquis, les données de la présente fiche peuvent être modifiées et révisées à tout moment. Il appartient à l'utilisateur du produit de vérifier auprès de nos services que cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente.